Formation CAFERUIS 2027/2028

Dossier d'inscription

PARCOURS DE FORMATION SOUHAITE

Veuillez cocher la ou les case(s) correspondante(s)

❒ CERTIFICATION GLOBALE :

❒ Inscription couplée avec le Master IDS de l'Université de Nantes (sous réserve d'accord de l'Université) :
- ✓ Durée : 400h théorie et 420h formation pratique,
- ✓ Coût : 8200€ (pour un parcours complet)

❒ Inscription sans le couplage avec le Master IDS de l'Université de Nantes :
- ✓ Durée : 400h théorie et 420h formation pratique,
- ✓ Coût : 8200€ (pour un parcours complet)

❒ CERTIFICATION PAR BLOC(S) DE COMPETENCES :

❒ BLOC 1 : Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale
- ✓ Durée : 150h théorie et 175h formation pratique,
- ✓ Coût : 3458€ (dont 200€ de frais de dossier)

❒ BLOC 2 : Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale
- ✓ Durée : 100h théorie et 105h formation pratique,
- ✓ Coût : 2368€ (dont 200€ de frais de dossier)

❒ BLOC 3 : Gérer les volets admin, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale
- ✓ Durée : 60h théorie et 0h formation pratique,
- ✓ Coût : 1546€ (dont 200€ de frais de dossier)

❒ BLOC 4 : Contribuer au projet d'établissement ou de service
- ✓ Durée : 90h théorie et 140h formation pratique,
- ✓ Coût : 2163€ (dont 200€ de frais de dossier)

Stagiaire

❑ Madame ❑ Monsieur

NOM de naissance : _____

NOM d'usage : _____

PRENOM : _____

Employeur

Nom de l'employeur : _____

Adresse: _____

Code postal : _____ Ville : _____

Adresse professionnelle *(si différente de l'employeur)* :

Adresse: _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone Professionnel : _____ Mail : _____

Adresse de facturation :

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Personne à contacter : _____

Téléphone Professionnel : _____ Mail : _____

Situation professionnelle actuelle

Etablissement ou Service : _____

Poste occupé : _____

Responsabilités exercées : _____

Date d'entrée en fonction : _____

INITIATIVES OU RESPONSABILITES ASSOCIATIVES, MANDATS ELECTIFS, TRAVAUX PERSONNELS……..

☞ **Si vous envisagez de demander la dispense de certains enseignements, veuillez remplir la fiche "Demande de dispenses ou allègements d'enseignements Formation CAFERUIS"**

FINANCEMENT

- **Indiquer le ou les mode(s) de financement envisagé(s) : *OPCO, employeur, Transitions Pro, autofinancement, CPF, ….***

Joindre l'accord de financement ou, indiquer l'état d'avancement de vos démarches

Date et signature :

A retourner en complément de votre dossier de candidature à l'ARIFTS Site Nantais le cas échéant

Demande de dispenses de certification ou d'allègements d'enseignements

Formation CAFERUIS

Allègements de stage(s) ou de domaine(s) de formation en relation avec votre situation professionnelle et votre niveau d'étude et de certifications.

Nom du Candidat : _____ **Prénom :** _____

Vous souhaitez être dispensé(e) et/ou allégé(e) de certains enseignements. Précisez lesquels et justifiez votre demande et joindre toutes pièces utiles
(attestations, diplômes, volumes horaires d'enseignements suivis…)

La demande porte sur :

……

……

……

……

……

Justifications :

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

Date : ……/……/….. Signature du candidat :

NB : **Ne pas confondre allègement et dispense** : Les allègements accordés par le centre de formation n'entraînent en aucun cas l'allègement de(s) certification(s) correspondant(s). *Conf. textes de référence au verso*

ANNEXE III de l'Arrêté du 31 août 2022 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention social

Tableau d'allègements de formation au titre d'un Diplôme d'Etat du travail social (*)

Diplôme détenu par le candidat(**)	**Diplôme d'Etat d'assistant de service social**	**Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé**	**Diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale**	**Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé**	**Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants**
BC1 : piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement
BC2 : manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale	/	/	/	Allègement	Allègement
BC3 : gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale	/	/	/	/	/
BC4 : contribuer au projet d'établissement ou de service	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement

() les allègements de formation précisés dans le tableau ne présagent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours professionnel du candidat.*
*(**) les allègements de formation précisés dans le tableau s'appliquent aux titulaires d'un Diplôme d'Etat du travail social classé au niveau 5 ou au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles.*

Art. 7. de l'Arrêté du 31 août 2022 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention social

A l'entrée en formation, les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de la certification globale ou ceux inscrits dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. A l'issue de ce positionnement, ils peuvent bénéficier de dispenses de formation et de certification et/ou d'allègements de formation. Les candidats titulaires d'un diplôme du travail social bénéficient d'allègements de formation précisés à l'annexe III « Tableau d'allègements de formation au titre d'un diplôme d'Etat du travail social » du présent arrêté. L'allègement peut porter sur la période de formation théorique ou sur la période de formation pratique. Toutefois, la durée de la formation pratique ne peut être réduite de plus d'un tiers. Pour les candidats en fonction d'encadrement dans le secteur de l'action sociale ou médico-sociale, l'allègement peut porter sur la période de formation théorique ou sur la période de formation pratique. L'allègement de la durée de la formation pratique peut être porté à la moitié de la durée de la formation pratique.
Sur proposition de la commission d'admission, le directeur de l'établissement de formation établit pour chacun des candidats un programme de formation individualisé au regard des allègements de formation et/ou des dispenses de formation et de certification dont il bénéficie. Les dispenses de formation et de certification sont portées au livret de formation du candidat.